



Le Remboursement des frais d'inscription

Quelles formations sont remboursées ?

1. Les **formations QUALIFIANTES** de l'Enseignement de Promotion Sociale
2. Les **formations QUALIFIANTES** de l'Enseignement de plein exercice en horaire décalé et/ou avec étalement
3. Les **formations QUALIFIANTES** d'un autre type d'opérateur reconnu par un pouvoir public belge
4. Les **formations CONTINUES** d'une thématique absente ou indisponible du Catalogue Formapef

RAPPEL :

« Formation qualifiante »	« Formation continue »
Le mot « qualifiante » renvoie au titre qualificatif officiel obtenu au terme de la formation, c'est-à-dire au diplôme reconnu officiellement par un pouvoir public belge (exemples : CESS, Bachelier, Graduat, Master...).	La formation continue permet d'acquérir ou d'étoffer des compétences, sans donner une certification officiellement reconnue. Il s'agit notamment des formations proposées dans les catalogues ONE et Formapef (exemples : formations ATL 50h en 3 ans).

Conditions d'accès :

Etre un travailleur **salaire** (ou un travailleur **ALE** ou **Article 60**) d'une institution **ex-FESC affecté au moins en partie aux activités FESC** quel que soit le financement du contrat ou la fonction.

Modalités de remboursement :

- Plafond maximum par travailleur par jour : **100€**
- Plafond maximum par travailleur par an : **1000€**

Les formations remboursées doivent être proposées par quels types d'opérateur ?

- ✓ **Statuts acceptés** : ASBL, organisme public/parastatal, société coopérative, établissements de plein exercice et de promotion sociale, SCRL
- ✗ **Statuts refusés** : indépendants, sociétés commerciales telles que SPRL, SA, SCS, SMART.

Quand introduire un formulaire de remboursement de frais d'inscription ?

Entre le **1^{er} janvier** et le **15 décembre 2018** pour des formations ayant eu lieu entre les mêmes dates.

Comment introduire un formulaire de remboursement de frais d'inscription ?

DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN 4 ÉTAPES :

1. **REPLIR LES TROIS VOLETS** du formulaire disponible sur www.qualifesc.be :
 - *Formation et opérateur de formation*
 - *Travailleur qui a suivi la formation*
 - *Employeur (= institution ex-FESC)*
 2. **JOINDRE LES JUSTIFICATIFS** suivants avec le formulaire (obligatoire) :
 - 1) **L'attestation d'inscription** fournie par l'opérateur
 - 2) **La facture de l'opérateur** (peut être comprise dans l'attestation en fonction de l'opérateur)
 - 3) **La preuve de paiement** par l'institution (copie de l'extrait de compte jugé conforme à l'original)
 3. **ENVOYER LE FORMULAIRE** dans les deux mois maximum qui suivent l'inscription à la formation et au plus tard pour le **15 décembre 2018** par :
 - **mail** à qualifesc@apefasbl.org ou
 - **courrier postal** à : *APEF asbl – Fonds MAE – Projet Qualifesc, Square Sainctelette, 13/15 à 1000 Bruxelles*
- Un seul envoi suffit. La Cellule Qualifesc privilégie des documents envoyés par email.
4. Après la formation, le travailleur doit **REPLIR UN RAPPORT D'ÉVALUATION EN LIGNE** afin donner un retour sur la formation suivie.



Quand obtient-on une réponse ?

La Cellule Qualifesc donne un retour par email **dans les 15 jours qui suivent l'introduction de la demande** (pour autant que le dossier de demande soit complet et validé par la Cellule Qualifesc).

Quand obtient-on le remboursement ?

Le remboursement sera effectué dans le mois suivant la réception du formulaire de demande et des différents justificatifs (pour autant que le dossier soit complet).

Exemples de formations QUALIFIANTES (= donnant accès à un titre de qualification reconnu) :

1. Formations organisées par l'Enseignement de Promotion Sociale :	
NIVEAU SECONDAIRE SUPÉRIEUR <ul style="list-style-type: none">o Educateuro Animateuro Auxiliaire de l'enfanceo Aide-soignanto Aide-familialo Infirmiero Secrétariato Certificat d'aptitude pédagogiqueo Complément CESS	NIVEAU SUPÉRIEUR DE TYPE COURT Bachelier <ul style="list-style-type: none">o Comptabilitéo Infirmiero Psychomotricitéo Educateur spécialiséo Gestion des ressources humaines Spécialisation <ul style="list-style-type: none">o Cadre du secteur non marchando Cadre de santéo Intervention en thérapie familiale systémiqueo Intervention systémique et travail socialo Médiateur
2. Formations organisées par l'Enseignement de plein exercice en horaire décalé et/ou avec étalement :	
NIVEAU SUPÉRIEUR DE TYPE COURT Bachelier <ul style="list-style-type: none">o Assistant socialo Managemento Instituteur(trice) primaire Spécialisation <ul style="list-style-type: none">o Ressources humaineso Santé communautaire	NIVEAU SUPÉRIEUR DE TYPE LONG Master <ul style="list-style-type: none">o Sciences de la santé publiqueo Sciences du travailo Ingénierie et action socialeso Politique économique et socialeo Sciences de l'éducation Master complémentaire <ul style="list-style-type: none">o Gestion des risques et bien-être au travail
3. Formations qualifiantes reconnues par un pouvoir public belge	
SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE <ul style="list-style-type: none">o Conseiller en prévention : connaissances de baseo Conseiller en prévention : 2^e Niveauo Formation pour personnes de confianceo Formation de secourisme d'entreprise	COMMUNAUTÉ FRANÇAISE <ul style="list-style-type: none">o Brevet d'animateur (trice) de centres de vacances (BACV)o Brevet de coordinateur(trice) de centres de vacances (BCCV)o Brevet d'aptitude à la gestion de projets et de programmes culturels (BAGIC)o Brevet d'animateur en École de Devoirso Brevet de coordinateur en École de Devoirso Brevet de moniteur ou d'entraîneur délivré par l'ADEPS

Exemples de formations CONTINUES (= ne donnant PAS accès à un titre de qualification reconnu) :

<ul style="list-style-type: none">o Initiation aux jeux de sociétéso Introduction à la communication non-violenteo Des outils pour mieux gérer les conflitso Danse et voix : outils d'animationo Gestion du stress	<ul style="list-style-type: none">o Brevet Européen de Premier Secours (BEPS)o Excel : niveau débutanto Communiquer sur le web et les réseaux sociauxo Oser prendre la parole en publico Etc.
--	---



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'O.N.E

CONTACT :

Jessica Fastenakel – Collaboratrice administrative – 02/227.22.43

qualifesc@apefasbl.org

Responsable : François Willemot

